

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de la Délégation à la Mer et au Littoral Division de l'Espace Littoral et Maritime Unité Gestion du Domaine Public Maritime

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

À LA DÉLIVRANCE D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME COMMUNE DE GRAYAN-ET-L'HOPITAL

Conformément aux dispositions de l'article R.2124-5 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, une publicité préalable est prescrite suite à la demande d'occupation temporaire du domaine public maritime qui a été déposée le 08 janvier 2024 par la société Euronat.

Cette demande concerne un dispositif d'alimentation en eau de mer (pompage) du centre balnéaire de thalassothérapie EURONAT et est constitué, sur la dépendance du domaine public maritime concernée :

- d'une canalisation de diamètre 80 mm et de longueur de 75 mètres ;
- d'une crépine de diamètre 200 mm et de longueur de 30 mètres ;
- l'ensemble est enfoui à 1,20 mètre de profondeur dans le sol.

Cette autorisation sera soumise à redevance domaniale pour l'occupation du domaine public maritime.

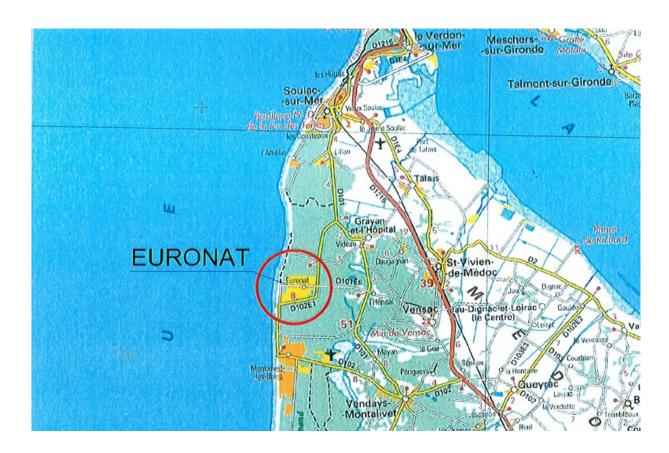
L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime sera accordée à son bénéficiaire jusqu'au 31 décembre 2028.

Toutes demandes d'informations complémentaires ou recours peuvent être adressées, durant la période de publication, Service de la Délégation à la Mer et au Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, gestionnaire du domaine public maritime :

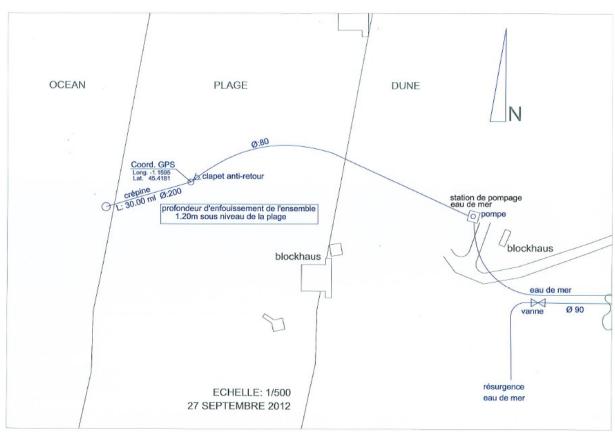
- Par voie postale au 5, quai du capitaine Allègre BP 80142 33311 ARCACHON cedex
- Par courriel à <u>ugdpm@gironde.gouv.fr</u>

DATES DE PUBLICATION: du 13/02/2024 - 09h00 au 12/03/2024 - 16h00

Plan de situation de l'AOT



Implantation de la canalisation





Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de la Délégation à la Mer et au Littoral

Annexe AOT du DPM - Canalisation EURONAT Commune de Grayan-et-l'Hôpital

Février 2024



Légende

Limite du pied de dune

Canalisation et crépine

Commentaire

Référentiels : © IGN-BD ORTHO® SCR: EPSG: 2154 - RGF 93 / Lambert 93

Sources des données: DDTM 33 / SDML / UGDPM - RF

Service Délégation Mer et Littoral - 5. quai du capitaine Allègre - BP80142 - 33311 Arcachon cedex